

Barème maximum des honoraires

Agence Bien à Toi(t)

Barème applicable au 1 juin 2025

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 150000 € : 7 % TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 3000 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 1500001 € et 250000 € : 6 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 250001 € et 400000 € : 5,5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 400001 € et 700000 € : 5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 700001 € : 4,5 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Dans le cadre d'une délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux du titulaire du mandat initial.

Expertise immobilière en valeur vénale : 100 € TTC de l'heure après acceptation de notre devis.

Société Alnoam Immobilier , SARL au capital de 20000 € - Siège social : 16 rue Cuvier 69006 Lyon - RCS Lyon n° 927929570 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI69012024000000083 délivrée par CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne

L'AGENCE NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION OU DE SES HONORAIRES

Barème Maximum des honoraires

Agence Bien à Toi(t)

Barème applicable au 1er juin 2025

VIAGER ET NUE-PROPRIÉTÉ

Valeur vénale libre	pourcentage d'honoraires applicable (TTC)
moins de 150 000 €	10 %
de 150 001 à 250 000 €	9 %
de 250 001 à 400 000 €	8,5 %
de 400 001 à 700 000 €	8 %
supérieur à 700 001 €	7,5 %

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Ces honoraires sont à la charge du VENDEUR, sauf stipulations contraires indiquées dans le mandat.

Les pourcentages applicables sont sur la valeur vénale libre du bien immobilier.

Étude viagère : 500 € TTC.

Société Alnoam Immobilier , SARL au capital de 20000 € - Siège social : 16 rue Cuvier 69006 Lyon - RCS Lyon n° 927929570 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI69012024000000083 délivrée par CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne

L'AGENCE NE PEUT RECEVOIR NI DETENIR D'AUTRES FONDS, EFFETS OU VALEURS QUE CEUX REPRESENTATIFS DE SA REMUNERATION OU DE SES HONORAIRES